

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 Avril 2013**

Le mardi deux avril deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Jacques ROUSSEAU (pouvoir donné à Michel VALTER)
- Fabrice PEETERS (pouvoir donné à Carole SIMON)
- Gérard REGNAULD (pouvoir donné à Gilles DENNEVAL)
- Célyne DHAYNAUT

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation auprès de l'assemblée de pouvoir rajouter une délibération pour le versement anticipé de la subvention à l'ERSM Basket.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement anticipé du solde de la subvention conventionnel.

L'ordre du jour reprend et est le suivant :

- **Vote des taux d'imposition 2013**
- **M14 - Vote du Compte Administratif (CA) 2012 ;**
- **M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;**
- **M14 – Approbation du Compte de Gestion 2012 ;**
- **M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement ;**
- **M14 – Vote du Budget Primitif (BP) 2013 ;**
- **M49 – Vote du Compte Administratif 2012 ;**
- **M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;**
- **M49 – Approbation du Compte de Gestion 2012 ;**
- **M49 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement ;**
- **M49 – Vote du Budget Primitif 2013 ;**
- **Surtaxe de l'eau 2013 ;**
- **Accord local sur la gouvernance suite à la fusion de la CAC ;**
- **Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée (Scapest) ;**
- **Révision du loyer logement gare ;**
- **Création d'un Contrat à Durée Déterminée ;**
- **Création d'un Contrat d'Avenir ;**
- **Questions diverses.**

Vote des taux d'imposition 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter, pour l'année 2013, le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Il explique que les taux n'ont pas été modifiés depuis l'année 2000 (TH) et propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir, pour l'année 2013, le même taux d'imposition qu'en 2012.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

M14 - Vote du Compte Administratif 2012

Monsieur le Maire précise que la M14 est le budget principal de la commune et la M49 est le budget de l'eau.

Monsieur le Maire présente, ligne par ligne, les recettes et les dépenses, en fonctionnement et en investissement, inscrites au BP 2012 en énumérant les sommes votées l'année passée et celles réellement émises en 2012. Soit un résultat de clôture 2012 comme suit :

Exédent de fonctionnement : 435 821,64 €

Déficit d'investissement : 389 919,28 €

Le compte administratif étant conforme au compte de gestion,

En l'absence de Monsieur le Maire, sorti, et sous la présidence du doyen de l'assemblée Michel CHARBOGNE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012.

M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2012 au BP 2013, soit un excédent de fonctionnement de 45 902,36 € (R002) et un besoin de financement de la section d'investissement de 389 919 € (1068). Proposition adoptée à l'unanimité.

M14 – Approbation du Compte de Gestion 2012

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Compte de Gestion est le document comptable, dressé par le receveur, qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Suite à cela, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2012 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement

Monsieur le Maire propose d'abandonner les crédits ouverts pour la section investissement au titre de l'année 2012. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section investissement.

M14 – Vote du Budget Primitif 2013

Monsieur le Maire présente le budget Primitif 2013, qui s'équilibre à 873 234 € pour la section fonctionnement et à 745 707 € pour la section investissement.

Un large débat s'installe sur les différents investissements projetés.

Le BP 2013 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

M49 – Vote du Compte Administratif 2012

Après avoir énuméré les sommes votées au BP 2012 et celles réellement émises au titre de l'année 2012, le résultat de clôture est donc arrêté comme suit :

Excédent de fonctionnement : 50 044,93 €

Excédent d'investissement : 12 920,19 €

Michel VALTER propose de passer au vote du CA 2012. Pour ce faire, il quitte la salle du Conseil Municipal et laisse la parole à Michel CHARBOGNE qui prend donc la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal approuve les chiffres présentés au CA 2012 qui est voté à l'unanimité.

M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2012 au BP 2013 soit 62 965,12€ (R002).

Proposition adoptée à l'unanimité.

M49 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement

Monsieur le Maire propose d'abandonner les crédits ouverts pour la section investissement au titre de l'année 2012.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section investissement.

M49 – Approbation du Compte de Gestion 2012

Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2012 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M49 – Vote du Budget Primitif 2013

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'eau 2013, qui s'équilibre à 74 215 € pour la section fonctionnement et à 72 135 € pour la section investissement.

Le BP 2013 pour la M49 est voté à l'unanimité des membres présents.

Surtaxe de l'eau 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le prix de la surtaxe de l'eau qui est actuellement de 0,346 €/m³ et sollicite son avis sur l'augmentation de 1,5%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de la surtaxe eau à 0,351 € à compter du 1^{er} janvier 2013.

Accord local sur la gouvernance suite à la fusion de la CAC

Monsieur le Maire rapporte que suite à la transmission le 26 novembre 2012, par Monsieur le Préfet de la Marne de l'arrêté de projet de périmètre relatif à la fusion des Communautés de Communes de Condé sur Marne, de l'Europort et de Jâlons (exceptée la commune de Pocancy) et de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, les communes du nouveau périmètre ont la possibilité de constituer librement (dans le cadre posé par loi) l'assemblée délibérante du nouvel EPCI.

Suite aux réflexions du Groupe de Travail constitué en juin 2011, une proposition d'accord local a été retenue lors de la réunion des 39 Maires et Présidents des territoires fusionnés, le 8 février dernier.

La projection réalisée sur la base des chiffres du recensement au 1^{er} janvier 2013 détermine une assemblée composée de 79 délégués répartis comme suit :

- 29 délégués pour Châlons-en-Champagne,
- 5 délégués pour Fagnières et Saint Memmie,
- 3 délégués pour Sarry,
- 2 délégués pour Compertrix, Recy et Juvigny,
- 1 délégué pour chacune des autres communes membres (soit 31 délégués).
- Dans cette configuration, 31 suppléants compléteront la gouvernance du nouvel EPCI.

Il est rappelé que cet accord sur la composition du futur Conseil Communautaire doit être adopté par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux (à savoir la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population du nouvel EPCI, ou les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population).

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur l'accord local à l'arrêté de fusion que Monsieur le Préfet de la Marne prendra au plus tard le 31 mai 2013.

Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée (Scapest)

Monsieur le Maire explique que, pour faire suite à l'arrêté préfectoral n°2013 EP 15 IC FP en date du 7 février 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique prévue du 11 mars au 9 avril 2013, sur la demande formulée par la Société SCAPEST, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre automatisé de traitement d'un entrepôt de 43 340 m² sur les communes de Recy et Saint Martin sur le Pré, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis au sujet de cette requête.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la SCAPEST pour l'exploitation d'un centre automatisé de traitement d'un entrepôt de 43 340 m².

Révision du loyer logement gare

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'appliquer une augmentation de loyer pour le logement, sis 36 Route de Louvois à Recy.

Il précise que la révision de ces loyers est basée sur l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2012, ce qui représente une majoration de 2,24 %.

Monsieur le Maire explique que la formule de calcul des loyers est la suivante :

$$\text{Loyer précédent} \times \frac{\text{Indice de référence des loyers du trimestre concerné}}{\text{Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente}}$$

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte que cette augmentation entrera en vigueur à compter du 1^{er} Mai 2013.

Création d'un Contrat à Durée Déterminée

Mme Carole SIMON explique que le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe est nécessaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 2 mai au 26 juillet 2013 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 h 00.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Création d'un Contrat d'Avenir

Carole SIMON informe les membres du Conseil Municipal du besoin d'un 3^{ème} agent aux espaces verts et propose à l'assemblée le recrutement d'un contrat d'avenir à temps complet, pour intégrer le service technique et acquérir des qualifications dans les travaux paysagers.

Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, peu ou pas qualifiés, par contrat aidé.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité le recrutement d'un agent technique 2^{ème} classe en Emploi Avenir à compter du 13 mai 2013.

Divers

Sylvie AUGUSTE remercie les personnes ayant participé à la soirée basket.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 2 avril 2013.
Le Maire,
Michel VALTER